

Questions orales

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA POLITIQUE TOUCHANT LES STUPÉFIANTS DOUX

M. Paul Dick (Lanark-Renfrew-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Peut-il dire à la Chambre quelle est la politique actuelle du gouvernement touchant la marijuana et le chanvre indien étant donné qu'en 1972, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social avait promis de modifier la loi, promesse qui avait été réitérée en 1973 par le ministre titulaire à l'époque du même portefeuille et qui est devenu depuis ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales? Le gouvernement a présenté le bill S-19 et le congrès du parti libéral s'est déclaré en faveur d'une modification à la loi sur la marijuana et le chanvre indien, qui ne relèveraient plus de la loi sur les stupéfiants mais de la loi des aliments et drogues.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député a raison de dire que le gouvernement a présenté un tel projet de loi au Sénat. Il a en fait été approuvé et adopté par le Sénat. Si le député veut faire une offre au nom de son parti...

M. Lawrence: Il vous demande ce que vous comptez faire.

M. Trudeau: Je vais lui dire ce que nous voulons faire. Si tous les partis sont d'accord pour étudier ce bill et lui faire franchir les trois étapes en un jour, nous sommes prêts à le présenter dès demain à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

M. Dick: Monsieur l'Orateur, je crois que le premier ministre sait très bien que nous préférons généralement lire le texte des bills avant de conclure des ententes, car on nous joue parfois des tours. Chose certaine, le premier ministre, lors d'une conférence de presse avant la semaine du 1^{er} avril, a dit que le gouvernement ne présenterait pas ce projet de loi à moins d'être réélu.

M. Trudeau: Non, monsieur l'Orateur. Je suis sûr que j'ai dit à cette conférence de presse ce que je viens de dire au député, soit que si nous avions le temps d'adopter ce bill, nous l'adopterions. C'est pourquoi je fais cette offre au député.

Une voix: Nous avons tout le temps de l'adopter.

M. Dick: Présentez le bill.

M. Trudeau: De quoi se plaignent-ils, monsieur l'Orateur? Un député pose une question et un autre régimbe. Je me demande bien pourquoi.

M. l'Orateur: Le député de Parry Sound-Muskoka a la parole.

* * *

LA PETITE ENTREPRISE

PROTESTATION CONTRE L'INTERDICTION DE LA VENTE DE SACCHARINE AILLEURS QUE DANS LES PHARMACIES

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre d'État (petite entreprise). En vertu d'un décret du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, les produits contenant de la saccharine et autres succédanés du sucre ne doivent être vendus que dans les pharmacies. Étant donné que cette décision nuira énormément aux petites entreprises rurales qui ont toujours stocké ces produits, et que beaucoup de ruraux ne peuvent se rendre en voiture jusqu'à la pharmacie la plus rapprochée, qui est peut-être à 20 ou 30 milles plus loin, le ministre s'entretiendra-t-il avec son collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, et mettra-t-il fin à cette discrimination arbitraire et injuste contre les petites entreprises rurales et les ruraux?

L'hon. A. C. Abbott (ministre d'État (petite entreprise)): Monsieur l'Orateur, sans être au courant des faits, je suppose qu'il doit se vendre maintenant de la saccharine sur ordonnance. Je vais vérifier auprès du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour voir si on peut améliorer cette situation.

M. Darling: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de cette réponse. Il sait fort bien qu'un grand nombre de petites municipalités de 200 à 300 âmes n'ont pas accès à d'autres magasins, sauf pour leur magasin dit «général», dans un rayon de 20 à 30 milles. Le ministre nous donnerait-il en outre l'assurance que des mesures seront prises pour assurer des subventions de recherche et de développement aux petites entreprises autrefois engagées dans la préparation de produits contenant de la saccharine et à qui la décision du gouvernement a fait du tort, et qui veulent peut-être maintenant opter pour de nouveaux produits? Le ministre en connaît certainement car il en a visité une dans ma circonscription, dans une municipalité qui souffre précisément de cette situation.

M. Abbott: Monsieur l'Orateur, je considérerai les observations du député comme des instances.

LES EMPRUNTS CONTRACTÉS AUPRÈS DE LA BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse elle aussi au ministre d'État responsable de la petite entreprise. Il y a plus de six semaines, il s'est engagé à la Chambre à favoriser la suppression des peines actuellement imposées aux petits entrepreneurs qui remboursent avant échéance les emprunts contractés auprès de la Banque fédérale de développement. Pourquoi n'a-t-il pas encore tenu sa promesse et quand a-t-il l'intention de le faire?